

Quand le Château de Chillon a-t-il été assiégé?

Autor(en): **Meylan-Faure, H.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **33 (1925)**

Heft 9

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-26437>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

QUAND LE CHATEAU DE CHILLON

A-T-IL ÉTÉ ASSIÉGÉ ?

En recopiant les comptes de Chillon sur les relevés faits jadis aux Archives de Turin par M. V. van Berchem et qu'il a mis très aimablement à ma disposition, je fus frappé de relever les trois mentions d'un siège de Chillon qui aurait eu lieu sous Pierre II de Savoie. Elles figurent aux pages 49 et 50 de ma copie à la machine à écrire, déposée aux Archives cantonales vaudoises.

Il n'en est fait aucune mention dans le compte de 1257 à 1258 (ou 1258/59 ?), premier compte conservé de Chillon. Dans le deuxième compte conservé, allant du 2 février 1261 (1260 style pascal) au 2 février 1262, du compte de Pierre d'Oez, receveur de Martigny, joint au compte de Chillon, les passages suivants font mention du siège de Chillon :

P. 49 : ...in muro aptando in illa parte in qua minatum fuerat tempore obsidionis... XV. s. II. den. et ob. In bastimento in pluribus locis in castro reficiendo... « à refaire le mur dans la partie dans laquelle il avait été miné du temps du siège... à refaire le bastion en plusieurs lieux du château... »

P. 50 : ...in una grangia facta apud Grangies ad fenum ibi reponendum, que fuerat destructa tempore obsidionis in taschiam... L. sol. « Une grange faite à Granges (?) pour y déposer le foin, qui avait été détruite du temps du siège, en tâche, 50 sols. »

P. 59 : ...in calce ad murum minatum reficiendum et stabulum et carreragium ejusdem calcis VI. sol. ; in duabus muetis et in corseria factis in castro ex parte donjonis : VII. sol. III. den. « pour la chaux pour refaire le mur miné et l'étable, et le charroi de cette chaux, 6 sols ; pour

les deux échauguettes et pour la coursière faites au château dès le donjon, 7 sols 3 den. »

P. 54 : Dans le compte de Pierre Maynier figurent les *torrelle* (tourelles) à partir de la chapelle ; l'une d'entre elles s'effondra quand elle était à moitié bâtie et fit périr son constructeur. Le fossé de Chillon fut agrandi, le pont fut reporté à l'année suivante. (Ce compte manque.)

Le siège ne peut guère avoir eu lieu qu'en 1259 ou dans les premiers mois de 1260. Pierre II était occupé en France pour les affaires d'Henri III, roi d'Angleterre. Il fut rappelé probablement par l'attaque de Chillon, passe à Yverdon, Genève et à Chillon, où l'évêque Jean de Lausanne lui remet le marché d'Yverdon. Pierre II attaqua rapidement la ville et le château de Martigny et celui du Crest et força dès le 2 juillet l'évêque à se reconnaître vaincu ; il remet à Pierre les châteaux de Martigny, du Crest et de Chamoson pour la restitution des dépenses de Pierre pour les conquérir ; le 21 juillet ils fixent des arbitres près de la Morge et enfin Pierre impose à l'évêque de Sion le fameux échange, qui lui donnait tout l'évêché de Sion au-dessous de la Morge. Henri de Rarogne ne put jamais en prendre son parti ; en 1264 et 65 il menaçait les terres de Pierre, et sitôt après la mort du comte, il obligea son successeur Philippe à abroger ce traité et à remettre les choses dans l'état précédent.

Le 5 septembre 1260, la paix fut conclue, le comte Pierre agissant « au nom de Hartmann le Jeune, comte de Kybourg, de Rodolphe de Gruyère, d'Aymon de Montagny, des citoyens de Berne et d'autres, Girod de la Tour et Pierre d'Ayent et nos autres alliés ». Aucun autre acte ne nous renseigne sur la façon dont Pierre réunit ses alliés pour venger l'attaque du château de Chillon, mais leur nombre atteste que Pierre dut agir vigoureusement. Le

moment avait été bien choisi par l'évêque de Sion, car Pierre n'était pas encore monté sur le trône de Savoie. Ce ne fut qu'en 1263, après la mort de Boniface, fils d'Aymon IV, que Pierre II devint comte de Savoie. Nous avons vu que Pierre répara les dégâts faits au château de Chillon, construisit les tourelles rondes du côté du N., élargit le fossé et fit diverses améliorations. Puis avisé de quel côté il avait à craindre, il construisit le fameux donjon de 70 pieds de haut à Saillon et fortifia le château de Conthey. En revanche pour ne pas trop diviser ses troupes il démolit le château de Brignon et celui du Crest. On sait du reste que Pierre chercha à s'étendre vers Morat, qu'il s'empara du château de Laupen et tenta un coup de main sur Fribourg ; il vainquit aussi les troupes d'Henri de Rarogne, qui avaient envahi les environs de Conthey. Ce furent les derniers exploits de Pierre, il était déjà malade ; du reste en 1260 il est question d'une maladie du comte Pierre, qui resta alité au château de Chillon. (M. van Berchem, « Les dernières années du Comte Pierre », dans la *Revue historique vaudoise*, 1907.)

Chillon, après la mort de Thomas I, échut en partage à Aymon, second fils de Thomas ; en 1233, 1^{er} juin, Landry, évêque de Sion lui accorde le fief de Chillon, il resta en sa possession lors de son accord avec ses six frères (Wurstemberger, Prob. 87, 95) ; après la mort d'Aymon en 1237, il doit avoir appartenu à Amédée IV, comte de Savoie ; car dans son testament en 1240, 2 nov., il avertit de ses dispositions Gui « de Ammasino, castellano Chillonis ».

Pierre II n'était possesseur du château de Chillon que depuis le 16 février 1255 ; les évêques de Vienne, de Maurienne et de Belley, arbitres, lui ayant accordé sur la part d'Aymon le château de Chillon, celui de Conthey et celui de Saillon, avec tout ce qui existait en Chablais et Valais,

depuis l'hospice de Montjoux jusqu'à Vevey. Ce n'est donc que deux ans après la mort d'Amédée IV (13 juin 1253) que Pierre fut investi de ces trois châteaux. On comprend donc qu'Henri de Rarogne ait cru devoir récupérer le fief de Chillon, du moment qu'il n'était plus au comte de Savoie.

H. MEYLAN-FAURE.

CHRONIQUE

M. Arnold Bonard a écrit pour le *Livre du Jubilé*, publié par la Société suisse des Editeurs de journaux, à l'occasion du 25^{me} anniversaire de sa fondation, une *Esquisse historique sur la Presse vaudoise*. Elle renferme, dans une centaine de pages, une multitude de renseignements précis que l'on chercherait vainement ailleurs sur les publications périodiques de l'ancien régime et sur le grand nombre de journaux politiques fondés dans le canton de Vaud depuis 1798. M. Bonard a rendu un très grand service à tous ceux qui peuvent être appelés à s'intéresser à l'histoire de la presse politique vaudoise.

* * *

— Le tome XXXIV, 1925, du *Bulletin de la Société neuchâtoise de géographie* qui est maintenant publié sous la direction de M. Ch. Biermann, professeur aux Universités de Lausanne et de Neuchâtel, renferme une étude très documentée de M. René Meylan sur la *Forêt du Risoud*. Cette livraison contient encore les travaux suivants : *Les bisses de Saxon et de Levron*, par le Dr Etienne Robert ; *l'Île de Urgada en Dalmatie*, par M. Milojevic ; *Esquisses topographiques du Chogori et du Kangchinjunga (Himalaya)*, par Charles Jacot-Guillarmod ; *la Divination au moyen de tablettes d'ivoire chez les Pédis*, par M. Henri-A. Junod ; le *Congrès international de Géographie*, par M. Ch. Biermann, etc.